

Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



Résultats des enquêtes

Ancrage des engins dormants et chaluts de fond

Projet ARPI (Analyse de Risque Pêche en Iroise) volet habitat – Février 2023

CONTEXTE

Suite aux 1ers croisements spatio temporels issus de la partie I de la méthodologie nationale, la partie II permet de qualifier le Risque de porter Atteinte aux Objectifs de Conservation (RAOC) pour chaque habitat en interaction avec les activités de pêche professionnelle pour chaque site N2000.

Dans certains cas, il apparaît comme nécessaire de préciser ces risques et de mener des travaux complémentaires.

Des enquêtes individuelles sont alors menées. Elles permettent, selon les besoins de connaissances, de collecter des données spatiales plus fines, des données qualitatives (description des pratiques, des engins, des types de fonds recherchés, etc.), des données temporelles (saisonnalité, nombre de marées effectuées etc.) ou encore quantitatives (nombre de navires pratiquant réellement sur le secteur). Ces enquêtes peuvent être menées soit auprès de pêcheurs référents, d'un échantillon de navires, ou être exhaustives.

CAS DES NAVIRES NECESSITANT DES DONNEES COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre du programme ARPI il a été retenu de concentrer les efforts d'enquêtes sur deux regroupements de métiers :

- Les arts dormants (on s'intéressera notamment aux ancrages de ces engins), en interaction avec les habitats de maërl (1110-3_Maërl) et d'herbiers de *Zostera marina* (1110-1_herbier). Les RAOC théoriques présentant des risques modérés à fort pour les sites N2000 de Ouessant-Molène et de la Chaussée de Sein.

	Ouessant-Molène		Chaussée de Sein
	1110-3_Maërl : Banc de Maërl	1110-1_Herbier : Herbiers de <i>Zostera marina</i>	1110-1_Herbier : Herbiers de <i>Zostera marina</i>
Ancrage des engins dormants (casier)	RAOC Fort	RAOC Fort	RAOC Modéré
Ancrage des engins dormants (filet)			
Ancrage des engins dormants (palangre)			

- Le chalut de fond en interaction avec les habitats de roches circalittorales (1170-circa). Les RAOC théoriques présentant des risques fort pour les 3 sites N2000.

	Ouessant-Molène	Côtes de Crozon	Chaussée de Sein
	1170-cira : Roches circalittorales		
Chalut de fond	RAOC Fort	RAOC Fort	RAOC Fort

IDENTIFICATION DES TRAVAUX A MENER

OBJECTIFS DES ENQUETES POUR LES ARTS DORMANTS

Objectif 1 : Caractériser la pression liée aux ancrages des engins dormants

Pour le cas des arts dormants pour lesquels l'IFREMER a identifié une pression potentielle d'abrasion peu profonde en raison des ancrages (ici casiers, filet et palangres), la méthodologie a identifié une ligne spécifique désignée « ancrages pour engins dormant ». La pression considérée étant très localisée, et à moins que l'effort de pêche des engins dormants soit considéré comme « élevé » sur le site, la méthode permet de la considérer comme négligeable.

Les risques définis dans la matrice peuvent alors être considérés comme « hors ancrage » si localement il apparaît pertinent de ne pas prendre en compte les risques associés aux ancrages des engins dormants.

Objectif 2 : Préciser la spatialisation de l'activité

L'activité des navires « VALPENA » regroupés par flottille/métier possède une précision de l'ordre de 3 milles par 3 milles. Une maille est considérée par défaut comme travaillée de façon homogène mais représente souvent une zone plus vaste que celle réellement travaillée par les navires. Afin de limiter ces « effets de maille », une collecte d'informations de spatialisation plus fine est nécessaire.

OBJECTIFS DES ENQUETES POUR LE CHALUT DE FOND

Objectif 1 : Caractériser la pression liée au chalut de fond sur les habitats rocheux

La matrice IFREMER indique que les chaluts de fond travaillant en interaction avec la catégorie de substrat « Roche mère » sont susceptibles d'engendrer une abrasion superficielle forte. Cependant, le commentaire associé mentionne qu'il s'agit d'interactions rares car l'habitat n'est a priori pas ciblé par l'engin considéré. Il précise que « toutes les pièces métalliques, panneaux et autres, et en caoutchouc, s'abîmeraient et/ou s'useraient très vite sur de la roche ».

Les connaissances locales des pratiques de pêche et des habitats permettent ainsi de préciser et d'intégrer ou non cette interaction.

Objectif 2 : Préciser la spatialisation de l'activité

L'activité des navires « VALPENA » regroupés par flottille/métier possède une précision de l'ordre de 3 milles par 3 milles. Une maille est considérée par défaut comme travaillée de façon homogène mais représente souvent une zone plus vaste que celle réellement travaillée par les navires. Afin de limiter ces « effets de maille », une collecte d'informations de spatialisation plus fine est nécessaire.

Note concernant la restitution cartographique :

Afin de garantir la confidentialité des données des professionnels, la restitution cartographique des enquêtes réalisées dans le cadre d'ARPI respecte les mêmes préconisations que le GIS Valpena. **Ainsi, les données individuelles ne sont pas transmises à un tiers, de même qu'aucune analyse cartographique pour toute flottille inférieure à cinq navires n'est diffusée.**

De la même manière, les données cartographiques issues des enquêtes menées par le CRPMEM sont agrégées et restituées sous forme de mailles d'1 minute par 1 minute, qui ne permettent pas d'identifier clairement les données individuelles des professionnels.

Il est à noter que, du fait de l'application de ce maillage, les représentations cartographiques concernent donc un périmètre légèrement supérieur que les secteurs décrits par les professionnels et peuvent parfois induire des « effets de maille ».

PREPARATION DU TRAVAIL D'ENQUETES

En amont de la phase d'enquête, différents travaux préparatoires ont été réalisés :

- Information du CDPMEM 29 et du PNMI du démarrage de la phase d'enquêtes, et élaboration avec eux de la stratégie d'enquêtes. Fourniture par les comités départementaux d'une liste des armateurs à contacter pour chaque métier ;
- Rédaction d'une note d'information sur l'analyse de risques, remise à chaque pêcheur lors des entretiens (annexe 1) ;
- Rédaction d'une convention individuelle entre le pêcheur et le CRPMEM pour l'utilisation des données des entretiens (annexe 2 ; 3) ;
- Rédaction d'une grille d'enquête par métier concerné par des besoins d'enquêtes (annexe 2 ; 3) ;
- Préparation d'un atlas cartographique afin de présenter la démarche aux professionnels lors des entretiens : localisation du site Natura 2000, spatialisation des efforts de pêche (VALPENA), cartes des habitats, illustration des principaux habitats sensibles, carte de sensibilité et cartes des risques issus premiers croisements de données ;
- Préparation de cartes marines vierges à plusieurs niveaux de zoom, destinées à représenter les zones de pratique des professionnels au cours de l'enquête ;
- Transmission des différents documents pour relecture et validation.

PREAMBULE SUR LA REALISATION DES ENQUETES

Quelques difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre des enquêtes :

- Difficulté à trouver des créneaux correspondant à la disponibilité des professionnels et de l'agent enquêteur ;
- Professionnels parfois peu intéressés par le sujet ou ne se sentant pas concerné ;
- Evolutions dans la flotte avec de multiples ventes de navires depuis les enquêtes VALPENA de 2017 ;
- Ports d'attache des professionnels à enquêter disparates et éloignés les uns des autres entraînant un temps de déplacement important ;

Une fois le contact établi, les professionnels enquêtés ont pour leur grande majorité accepté de répondre aux questions concernant leurs pratiques de pêche et la spatialisation de leur activité sans difficulté particulière.

SYNTHESE DES ENQUETES POUR LES ARTS DORMANTS

OUESSANT-MOLENE

Identification des navires à enquêter

Caseyeurs : 6 navires ont déclaré pratiquer sur les mailles intersectant les habitats d'herbier et de Maërl, **4 d'entre eux ont été enquêtés**, 1 n'a pas répondu après de nombreuses sollicitations. 1 professionnel n'ayant pas déclaré les mailles Valpena intersectant les habitats concernés, mais présent à proximité et au sein du site N2000, a également pu être interrogé.

Fileyeurs : 10 navires ont déclaré pratiquer sur les mailles intersectant les habitats d'herbier et de Maërl, **5 d'entre eux ont été enquêtés**, 1 n'a pas répondu après de nombreuses sollicitations et 1 n'a pas souhaité répondre. 1 professionnel n'ayant pas déclaré les mailles Valpena intersectant les habitats concernés, mais présent à proximité et au sein du site N2000, a également pu être interrogé.

Palangriers : 3 navires ont déclaré pratiquer sur les mailles intersectant les habitats d'herbier et de Maërl, 1 navire a été enquêté, les 2 autres ont vendu leur navire. Les nouveaux armateurs ne travaillent plus sur le secteur et les anciens n'ont pas pu être contactés.

Bilan des enquêtes

Caseyeurs : Parmi les 4 navires enquêtés, **3 ont déclaré pratiquer sur les habitats de maërl et d'herbier. A cela se rajoute 1 navire**, considéré comme fileyeur dans les données Valpena de 2017 mais pratiquant également le casier sur ces habitats au moment de l'enquête.

Fileyeurs : Parmi les 5 navires enquêtés, **3 ont déclaré pratiquer sur les habitats de maërl et d'herbier.**

Palangriers : Le navire enquêté ne pratique pas sur les habitats de maërl et d'herbier

Au total, parmi les 7 navires différents enquêtés, **4 navires pratiquent sur les habitats d'herbier et de maërl.** 5 navires ont déclaré leurs zones de pêche à l'échelle du site N2000, la cartographie est donc diffusable pour ce site.

Descriptif des pratiques et caractérisation des ancrages

Pour la grande majorité des enquêtes, les professionnels ont répondu à toutes les questions concernant leurs pratiques de pêche, la description des ancrages utilisés et la spatialisation de leurs secteurs de pêche.

Les données qui figurent dans ce document se focalisent essentiellement sur les navires ayant déclaré travailler sur les habitats présentant un RAOC fort (maërl et herbier de zostère) au sein du site N2000. Du fait du faible nombre de navires enquêtés, il est proposé d'adopter une retranscription qualitative des éléments récoltés.

ESPECES CIBLEES

Casier (nombre d'espèces citées par professionnel) : Crustacés (2), Homard (1), Seiche (1),

Filet (nombre d'espèces citées par professionnel) : lotte (3), lieu (2), rouget (2), langouste (2), raie (1), araignée (1), sole (1)

NOMBRE DE MOIS DE PRATIQUE

Sur site N2000 : 10,25 mois en moyenne

Pour les caseyeurs : 8,5 mois en moyenne

Pour les fileyeurs : 8,7 mois en moyenne

Remarque : La moyenne du nombre de mois de pratique sur le site N2000 est à prendre avec précaution car certains professionnels travaillent sur des secteurs parfois plus étendus. La fréquentation au sein de ce site peut fluctuer en fonction de divers paramètres (météo, présence ou non des espèces cibles...). D'autres professionnels, au contraire, sont inféodés à ce site N2000. Il ressort tout de même des enquêtes que leur pratique est plus faible en période hivernale du fait de conditions météorologiques moins favorables.

De même, la moyenne du nombre de mois de pratique par métier est à prendre avec précaution car certains pêcheurs peuvent pratiquer un métier toute l'année tandis que d'autres ne le pratiquent que quelques mois.

NOMBRE DE MAREES PAR MOIS

Les réponses à cette question sont très disparates. Plusieurs réponses ont été fournies allant de « tous les jours » à « limité aux marées inférieures à 80 de coefficient », en passant par un nombre de marées comprises entre 1 à 2 sorties par semaine ou allant jusqu'à 25 jours par mois. Ces réponses dépendent également de différents paramètres pour chaque professionnel (période de l'année, métier pratiqué...)

CARACTERISTIQUES DES ANCRAGES

Type d'ancrage (cité par pêcheur et par métier) : Chaîne (3), Marelle (2), grappin (1)

Type d'ancrage pour les casiers (par métier) : Chaîne (2), Marelle (2), grappin (1)

Type d'ancrage pour les filets (par métier) : Chaîne (2), Marelle (1)

Fabrication (par pêcheur) : Chaines : récupérées d'anciens mouillages (2) ; Marelle et grappin : acheté (1), fabriquée par un feronnier (1)

Durée de vie : A priori, ces ancrages sont conservés à vie tant qu'ils ne sont pas perdus. Un léger phénomène d'abrasion peut apparaître sur certains dispositifs mais ne compromet pas leur utilisation.

Matériau (par pêcheur) : Acier galvanisé (2), acier noir (2)

Poids des chaines (par pêcheur et par métier) : Entre 10 et 30 Kg. 20 Kg en moyenne

Poids des marelles (par pêcheur et par métier) : Entre 15 et 30 Kg. 16,25 Kg en moyenne

Poids du grappin : 10Kg

Poids moyen des ancrages (par pêcheur et par engin) : 16.5 Kg

Nombre d'ancrage par filière : tous n'utilisent que 2 ancrages par filière

Utilisation de lests : Aucun pêcheur n'utilise de lests

Longueur des filières de filet : entre 180 à 300m par filière pour un total allant de 800m à 5Km

Longueur des filières de casier : 50- 60 m par filière pour un total allant de 600m et 900m

Durée de pose des casiers : 3heures, 24heures, 48 heures

Durée de pose des filets : 1heure, 2heures, 24heures ou 48heures

DIVERS RETOURS

Dispositifs d'ancrage :

Les chaines et les marelles peuvent apparaître comme des dispositifs moins impactant sur les habitats puisqu'il s'agit d'engins plus légers et sans risque d'arrachage pour les herbiers notamment. Cependant, certains professionnels rapportent que ce type d'ancrage n'est pas forcément une bonne alternative sur les habitats d'herbier et de maërl. Dans des zones à fort courant, ces dispositifs raclent beaucoup plus le fond qu'une ancre dont le poids est plus important mais qui de ce fait, a moins de risque de glisser.

Le choix des dispositifs d'ancrage utilisés par les professionnels dépendent de différents paramètres. Certains d'entre eux indiquent adapter leurs ancrages en fonction de la nature des fonds, de la courantologie, de la météo ou encore du métier pratiqué. A titre d'exemple, parmi les professionnels enquêtés certains ont mentionné préférer les chaines dans les zones de roche afin d'éviter les risques d'accroche et de perte, d'autres en mentionné préférer utiliser des marelles en zones sableuses.

Pratique du filet :

Certains professionnels rapportent adapter leur pratique du filet, notamment sur la zone de maërl, en fonction de la météo, du courant ou de la marée. Ils indiquent préférer poser les filets en période de mortes eaux et éviter les fortes houles. Deux professionnels précisent qu'en cas de pose dans de mauvaises conditions, il peut arriver aux filets de toucher le fond et d'accrocher des morceaux de maërl, colmatant ainsi les mailles et les rendant inutilisables. Il s'agit ici de cas très rares, anticipés au maximum par les professionnels dont l'expérience leur permet aujourd'hui d'éviter ces situations qui entraînent une perte de temps et de matériel.

Ancrage dans les herbiers :

Les professionnels qui utilisent des ancres pour caler leurs engins dormants dans les herbiers confirment qu'ils remontent parfois des feuilles d'herbier. Ils mentionnent cependant toujours déposer leurs engins aux mêmes endroits à l'aide de points GPS et n'impacter qu'un secteur très localisé.

Importance du secteur :

Le site N2000 « Ouessant-Molène » est un secteur d'importance pour un certain nombre de professionnels. Certains y sont inféodés de par la petite taille de leur navire qui ne leur permet pas de prospecter sur des secteurs très éloignés, d'autres ont toujours pratiqué sur ces secteurs. Ils indiquent qu'il serait difficile pour eux de changer de zone de pêche.

Spatialisation

Le nombre de navires enquêtés ayant déclaré leurs secteurs de pêche est au nombre de 5. Conformément aux règles de confidentialité des données, la représentation cartographique des secteurs de pêches décrites par les pratiquants d'arts dormants au sein du site N2000 de Ouessant-Molène peut être diffusée dans ce rapport.

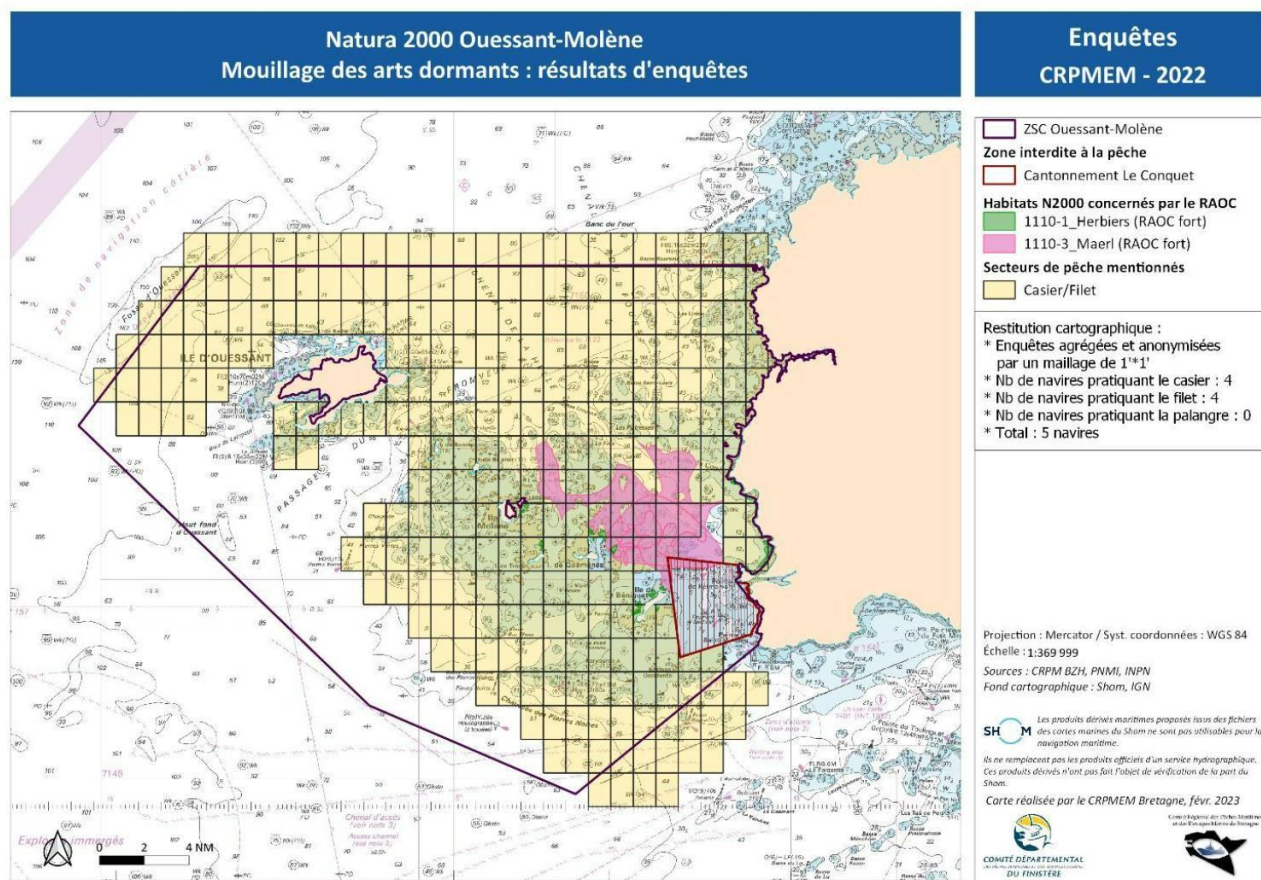


Figure 1 – Site N2000 « Ouessant-Molène » : Secteurs de pêche mentionnés par les pratiquants d'arts dormants enquêtés et restitués de manière anonymisée via un maillage de 1minute*1minute

Comme indiqué dans la note concernant la restitution cartographique, l'anonymisation des secteurs de pêche des professionnels par un maillage de 1minute*1minute induit une représentation cartographique légèrement plus étendue que les secteurs réellement dessinés par les professionnels.

Cet effet de maille concerne le sud du cœur du banc de maërl, les tracés des professionnels n'intersectent qu'une très faible partie des mailles correspondantes. Cet effet concerne également les herbiers de l'archipel, et notamment ceux des îles de Quémènes et de Béniguet qui n'ont pas été inclus dans les secteurs de pratique dessinés par les professionnels.

Les enquêtes confirment qu'au moins 4 professionnels travaillent sur le secteur nord du cœur du banc de Maërl, la plupart ont également indiqué travailler sur des secteurs de pêche situés au niveau des ramifications au nord du cœur de maërl (Secteur 1, Figure 2 ci-après). Les métiers exercés sont le casier et le filet sur des durées et sur un nombre de marées variables.

Un professionnel indique également travailler au casier sur la branche située au sud du cœur de maërl en juillet et août.

Une pratique est également confirmée sur les herbiers à proximité de la côte entre la pointe de Corsen et Le Conquet pour 2 professionnels (Secteur 2, Figure 2). Les métiers exercés sont le casier et le filet. Le filet peut s'y pratiquer toute l'année tandis que le casier se pratique entre avril et août suivant les professionnels qui le pratiquent. Sur les herbiers, les casiers sont laissés en place une bonne partie de la saison et remontés régulièrement.

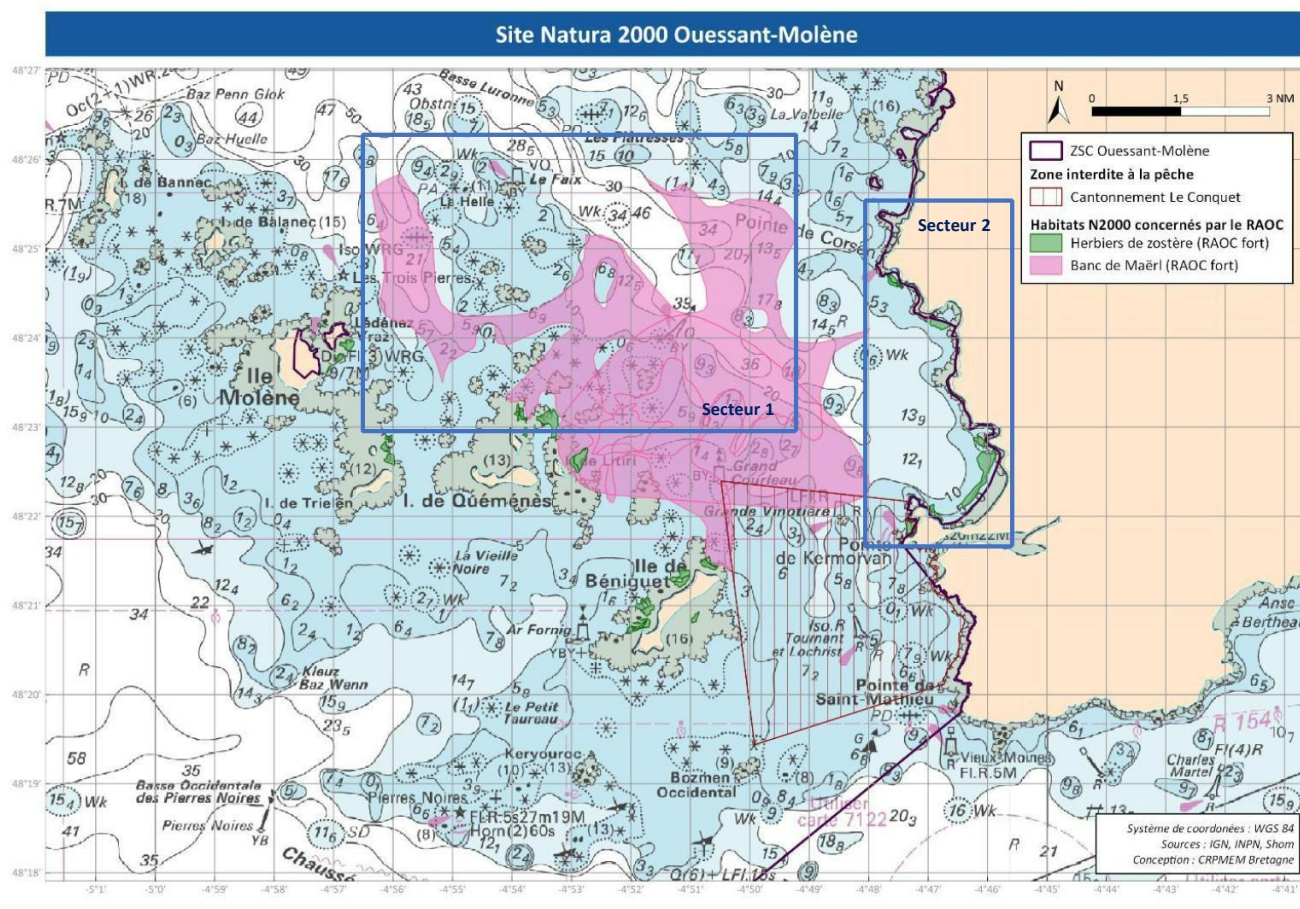


Figure 2 - Site N2000 « Ouessant-Molène » : Spatialisation schématique des différents secteurs décrits par les pratiquants d'engin dormants enquêtés

CHAUSSÉE DE SEIN

Identification des navires à enquêter

Caseyeur : 1 navire a déclaré pratiquer sur une maille Valpena intersectant l'habitat d'herbier. L'armateur a vendu son navire depuis. **Le matelot de l'époque a été enquêté.**

Fileyeurs : 9 navires ont déclaré pratiquer sur les mailles intersectant l'habitat d'herbier, **2 d'entre eux ont été enquêtés**, 2 n'ont pas souhaité répondre aux enquêtes. 2 navires n'ayant pas déclaré les mailles Valpena intersectant l'habitat concerné, mais présents à proximité et au sein du site N2000, ont également pu être interrogés.

Palangrier : 1 navire a déclaré pratiquer sur une maille intersectant l'habitat d'herbier. L'armateur a vendu son navire depuis. Le nouvel armateur ne travaille plus sur secteur et l'ancien armateur n'a pas pu être contacté.

Bilan des enquêtes

Caseyeur : Le navire enquêté n'a pas déclaré pratiquer sur l'habitat d'herbier.

Fileyeurs : Parmi les 4 navires enquêtés, aucun n'a déclaré pratiquer sur l'habitat d'herbier.

Palangrier : Le navire enquêté n'a pas déclaré pratiquer sur l'habitat d'herbier.

Descriptif des pratiques

Pour rappel : La zone d'herbiers de zostère située à proximité Est de l'île de Sein n'est pas prise en compte dans cette restitution car elle est située à l'intérieur du port de Sein, la pêche y est de ce fait interdite.

Aucun des fileyeurs rencontrés ne rapporte travailler sur la zone d'herbiers identifiée à proximité Nord-Ouest de l'île de Sein. Tous signalent également qu'à leur connaissance, aucun pêcheur professionnel ne travaille à proximité immédiate de l'île ni sur les zones d'herbiers identifiés. Les zones de pêche préférentielles déclarées étant situées aux alentours de la rupture du plateau de la chaussée de Sein et au niveau du raz de Sein. Certains d'entre eux identifient la zone d'herbiers comme étant une zone de mouillage pour les plaisanciers.

Le caseyeur rencontré rapporte avoir travaillé sur le navire ayant déclaré travailler la maille Valpena intersectant les habitats d'herbier. Il affirme avoir travaillé sur le seul navire fréquentant à l'époque la zone d'herbiers, mais uniquement dans le but d'y déposer des viviers à araignées sans ancrages. Aujourd'hui, il rapporte qu'il ne fréquente plus ce secteur et mentionne également qu'il s'agit d'une zone de mouillage de plaisanciers en saison estivale.

Du fait de n'avoir rencontré aucun pêcheur ayant déclaré travailler sur les habitats d'herbiers, les caractéristiques des ancrages ne sont pas développées.

Spatialisation

Le nombre de navires enquêtés ayant déclaré leurs secteurs de pêche est au nombre de 4.

Conformément aux règles de confidentialité des données, la représentation cartographique des secteurs de pêche décrites par les pratiquants d'arts dormants au sein du site N2000 de la chaussée de Sein n'est pas diffusée dans ce rapport.

Les zones de pêche fréquentées par les pêcheurs enquêtés correspondent aux mailles situées aux alentours de la rupture du plateau rocheux de la chaussée de Sein. Le pont de Sein apparaît également comme travaillé, mais les secteurs décrits par les professionnels y sont assez restreints. Le nord de l'île et le Raz de Sein sont également des secteurs ayant été déclarés travaillés.

Aucune des mailles affichées travaillées n'intersecte les habitats d'herbier.

CONCLUSIONS POUR LES ENGINS DORMANTS

OUessant-Molène

Les enquêtes réalisées confirment bien qu'il existe une interaction spatiale entre les pratiquants d'arts dormants (filet et casier) et les habitats de maërl et d'herbier sur ce site N2000. Il n'est pas possible de conclure pour les palangriers mais à priori il est peu probable qu'ils travaillent encore sur ce secteur.

Les pratiques ainsi que les dispositifs d'ancrage des caseyeurs et fileyeurs rencontrés sont variés et dépendent de plusieurs paramètres. Les professionnels rapportent adapter ces dispositifs en fonctions de la météo, de la nature du fond ou du métier pratiqué afin de minimiser les risques de perte de matériel et d'usure.

Chaussée de Sein

La totalité des fileyeurs enquêtés affirme qu'aucun d'entre eux ne pêche sur l'habitat d'herbier. Le seul caseyeur rencontré appuie cette affirmation en rapportant avoir été le seul à avoir fréquenté ce secteur uniquement pour la pose de viviers sans ancrages, secteur qu'il ne fréquente plus par ailleurs.

A priori, et au vu des enquêtes réalisées, il n'existe pas d'interaction spatiale entre la pratique des engins dormants et cet habitat.

SYNTHESE DES ENQUETES POUR LE CHALUT DE FOND

OUESSANT-MOLENE

Identification des navires à enquêter

11 navires ont déclaré pratiquer les maille Valpena intersectant le site N2000 de Ouessant-Molène et l'habitat de roches circalittorales. **4 ont été écartés des enquêtes** en concertation avec le CDPMEM29 pour diverses raisons (navires ne possédant pas la licence chalut Iroise, navires ciblant des zones situées plus au large que le site N2000 ou encore navires détruits ou vendus depuis).

Sur les 7 navires restants, 6 ont été enquêtés.

Bilan des enquêtes

Aucun des navires enquêtés n'a déclaré travailler des secteurs de pêche en interaction avec l'habitat de roches circalittorales.

Descriptif des pratiques

Aucun des chalutiers rencontrés n'ayant rapporté travailler sur des secteurs de pêche en interaction avec l'habitat de roches circalittorales, les caractéristiques des pratiques ne sont pas développées dans ce rapport.

Spatialisation

Le nombre de navires enquêtés ayant déclaré leurs secteurs de pêche est au nombre de 6.

Conformément aux règles de confidentialité des données, la représentation cartographique des secteurs de pêche décrites par les pratiquants du chalut de fond au sein du site N2000 de Ouessant-Molène peut être diffusée dans ce rapport.

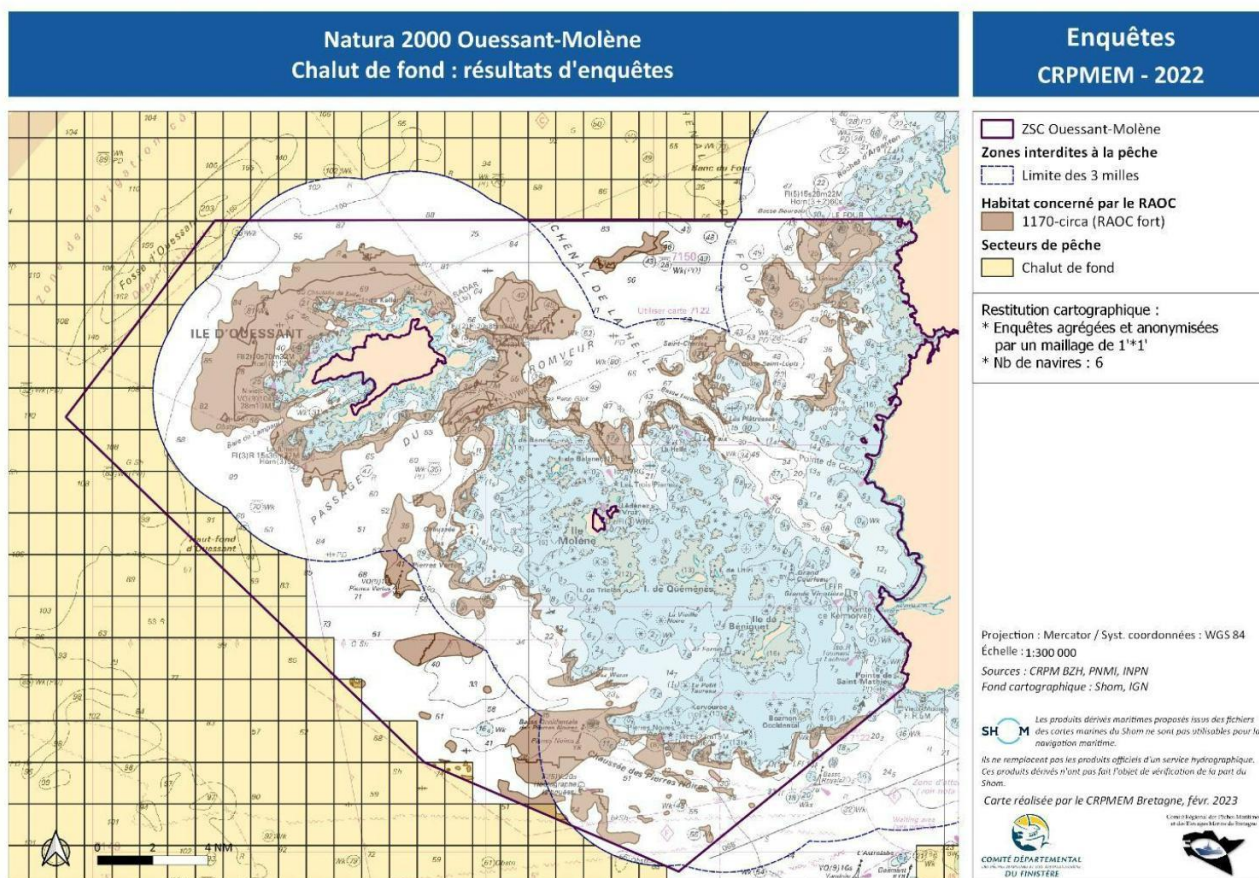


Figure 3 - Site N2000 « Ouessant-Molène » : Secteurs de pêche mentionnés par les pratiquants de chalut de fond enquêtés et restitués de manière anonymisée via un maillage de 1minute*1minute

Comme indiqué dans la note concernant la restitution cartographique, l'anonymisation des secteurs de pêche des professionnels par un maillage de 1minute*1minute induit une représentation cartographique légèrement plus étendue que les secteurs réellement dessinés par les professionnels.

La plupart des professionnels indique travailler le Banc du Four au nord du site N2000 sur un secteur sableux plus ou moins étendu, mais tous affirment ne pas descendre plus au sud (secteur 1, Figure 4 ci-après). Un professionnel a indiqué avoir testé il y a quelques années de travailler dans les zones rocheuses plus au sud, mais sans succès (Secteur A, Figure 4). Du fait de forts dénivelés, les roches y sont trop difficiles pour la pratique, il ne fréquente plus ce secteur.

Aucun des professionnels ne rapporte travailler le secteur situé entre les Pierres Vertes et les Pierres Noires au sein du site N2000 (secteur B, Figure 4). La plupart d'entre eux affirme qu'aucun chalutier ne travaille sur ce secteur pour des raisons de cohabitation. En effet, ils indiquent que cette zone est majoritairement travaillée par les caseyeurs et les fileyeurs, ils évitent donc de pratiquer à cet endroit.

En revanche, à proximité, les hauts fonds d'Ouessant (secteur 2, Figure 4) sont un secteur sableux travaillé par la plupart des navires enquêtés.

Un navire indique également travailler toute la zone aux alentours de la limite des trois milles (excepté le sud du Banc du Four et le secteur entre les Pierres Vertes et les Pierres plates pour les mêmes raisons qu'évoqué plus haut).

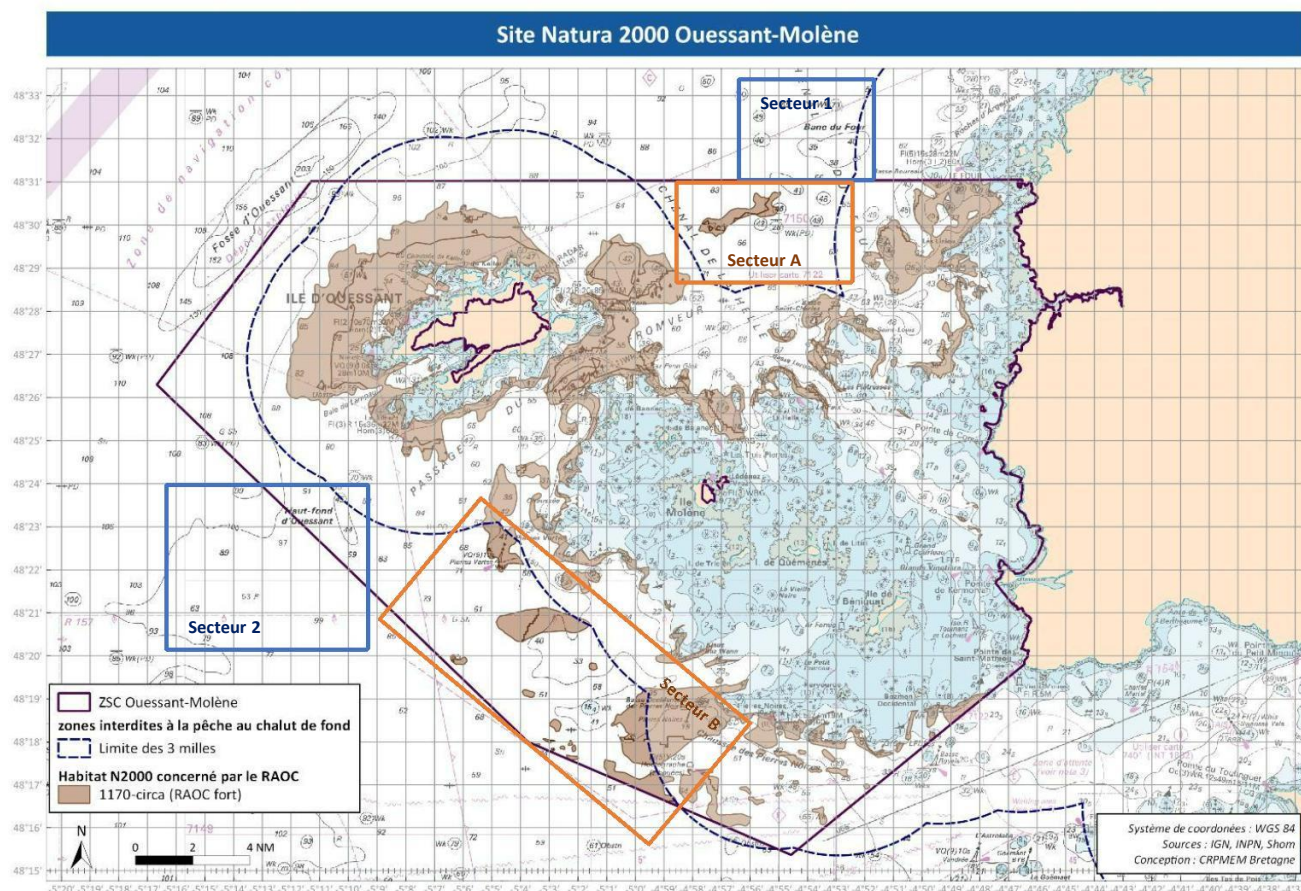


Figure 4 - Site N2000 « Ouessant-Molène » : Spatialisation schématique des différents secteurs décrits par les pratiquants de chalut de fond enquêtés

COTES DE CROZON

Identification des navires à enquêter

1 navire a déclaré travailler une maille Valpena intersectant le site N2000 des Côtes de Crozon et l'habitat de roches circalittorales. **Ce navire a été enquêté. A cela se rajoute 2 navires**, rencontrés pour d'autres enquêtes, mais travaillant actuellement à proximité du site.

Bilan des enquêtes

Aucun des navires rencontrés n'a déclaré travailler des secteurs de pêche intersectant le site N2000.

Descriptif des pratiques

Aucun des chalutiers rencontrés n'ayant rapporté travailler sur des secteurs de pêche intersectant le site N2000, les caractéristiques des pratiques ne sont pas développées.

Spatialisation

Le nombre de navires enquêtés ayant déclaré leurs secteurs de pêche est au nombre de 3. Conformément aux règles de confidentialité des données, la représentation cartographique des secteurs de pêche décrites par les pratiquants du chalut de fond au sein du site N2000 des Côtes de Crozon n'est pas diffusée

dans ce rapport.

Les professionnels ont indiqué travailler le secteur de Basse Wenn et les secteurs au nord et au sud de la Basse du Lis.

CHAUSSEE DE SEIN

Identification des navires à enquêter

17 navires ont déclaré travailler les mailles Valpena intersectant le site N2000 de la Chaussée de Sein et l'habitat de roches circalittorales. Parmi ces navires, **7 ont été écartés des enquêtes** en concertation avec le CDPMEM29 pour diverses raisons (navires ne possédant pas la licence chalut Iroise, navires ciblant des zones situées plus au large que le site N2000 ou encore navires détruits ou vendus depuis).

Sur les 10 navires restants, 5 ont été enquêtés, à cela **se rajoute 1 navire**, rencontré pour d'autres enquêtes, mais travaillant actuellement au sein du site N2000.

Bilan des enquêtes

Parmi les 6 navires enquêtés, 4 professionnels ont déclaré travailler sur des zones identifiées où se trouvent des roches circalittorales au sein du site N2000. **Parmi eux, 1 seul pratique réellement à proximité de l'habitat de roches circalittorales au sein du site N2000.**

Descriptif des activités et des pratiques de pêche

Les professionnels ont répondu à la majorité des questions concernant leur activité de pêche et la description de leur pratique. Les éléments récoltés étant disparates, la retranscription de ces informations est présentée de manière qualitative.

ACTIVITE DE PECHE

Tous les professionnels ont indiqué la pratique du chalut comme étant leur unique métier.

Nombre d'espèces citées par navire : Poissons divers (4) ; raie (4) ; daurade (2) ; St Pierre (2) ; maquereau (1) ; encornets (1) ; Bar (1)

Fréquentation du site en nombre de mois : Tous les professionnels ont indiqué fréquenter le site tout l'année sauf un qui a déclaré le fréquenter au printemps et en été

Fréquentation du site en nombre de marées : Les réponses à cette question ont été disparates. Il est difficile pour les professionnels d'estimer le nombre de marées par mois passées sur ce secteur car leur activité y est très dépendante de la météo, de la houle ou de la présence ou non des espèces cibles. Certains professionnels indiquent travailler environ 10 marées par mois sur le secteur d'autres uniquement lors de mauvais temps.

Importance du site : Le temps passé sur le site N2000 par les professionnels n'est pas forcément corrélé avec leur dépendance au secteur car les chalutiers travaillent sur des zones de pêche très étendues. Ainsi, tous les professionnels enquêtés travaillent également en dehors de la Chaussée de Sein. En revanche, et malgré une fréquentation limitée sur le site, tous indiquent que leurs zones de travail au sein du site sont très importantes pour leur profession.

PRATIQUE DE PECHE

Outils permettant de cibler les zones de pêche : Tous ont répondu utiliser un ordinateur de bord et un sondeur.

Type de fonds ciblés : fonds rocheux et/ou fonds sableux

Type de bourrelet utilisé :

- ▮ Si travail sur des zones sableuses : Bourrelet franc
- ▮ Si travail sur des zones rocheuses : Rock hopper

Au sein du site N2000, les zones de travail ciblées en priorité sont les zones sableuses, le travail en zone rocheuse beaucoup plus épisodique. Les professionnels déclarant travailler en zones rocheuses, décrivent que leur pratique diffère de la stratégie de pêche en zone sableuse. Sur les zones de platier rocheux, les professionnels rasant le fond. Lorsqu'ils travaillent sur des zones avec des dénivelés plus importants, ils indiquent se positionner à l'aide de leurs sondeurs, et adapter leur vitesse en fonction du dénivelé de manière à épouser les formes rocheuses. Il a été mentionné lors des entretiens qu'il arrivait cependant parfois aux chaluts de rebondir sur le fond, à cet effet, les bourrelets de type « rock hopper » permettent de ne pas s'accrocher aux roches grâce à leurs rondelles de caoutchouc.

Faune fixée : Deux navires indiquent parfois ramener des éponges et/ou gorgones. Un de ces navires précise qu'il lui arrive également d'en ramener lorsqu'il travaille sur des fonds sableux.

Spatialisation

Le nombre de navires enquêtés ayant déclaré leurs secteurs de pêche est au nombre de 6.

Conformément aux règles de confidentialité des données, la représentation cartographique des secteurs de pêche décrites par les pratiquants du chalut de fond au sein du site N2000 de la Chaussée de Sein peut être diffusée dans ce rapport.

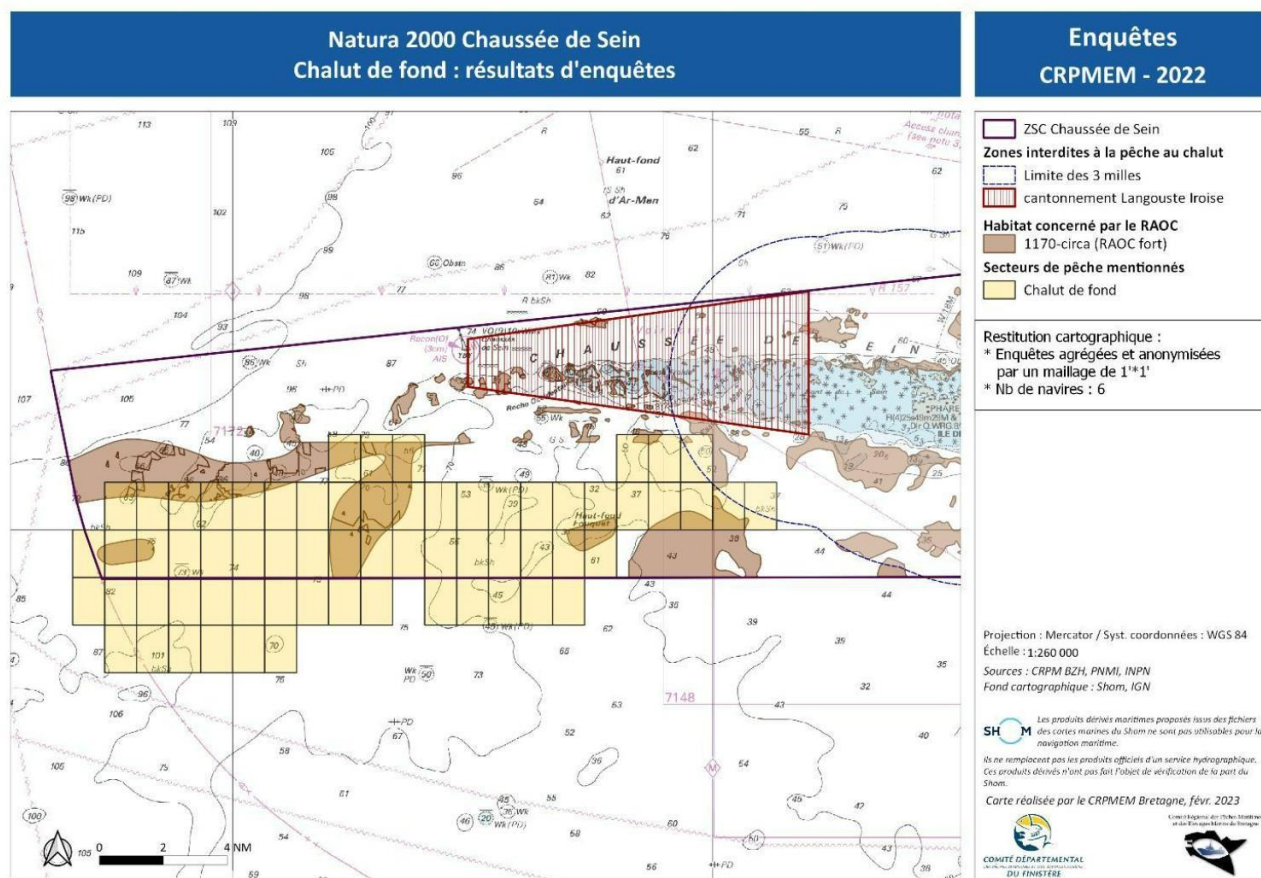


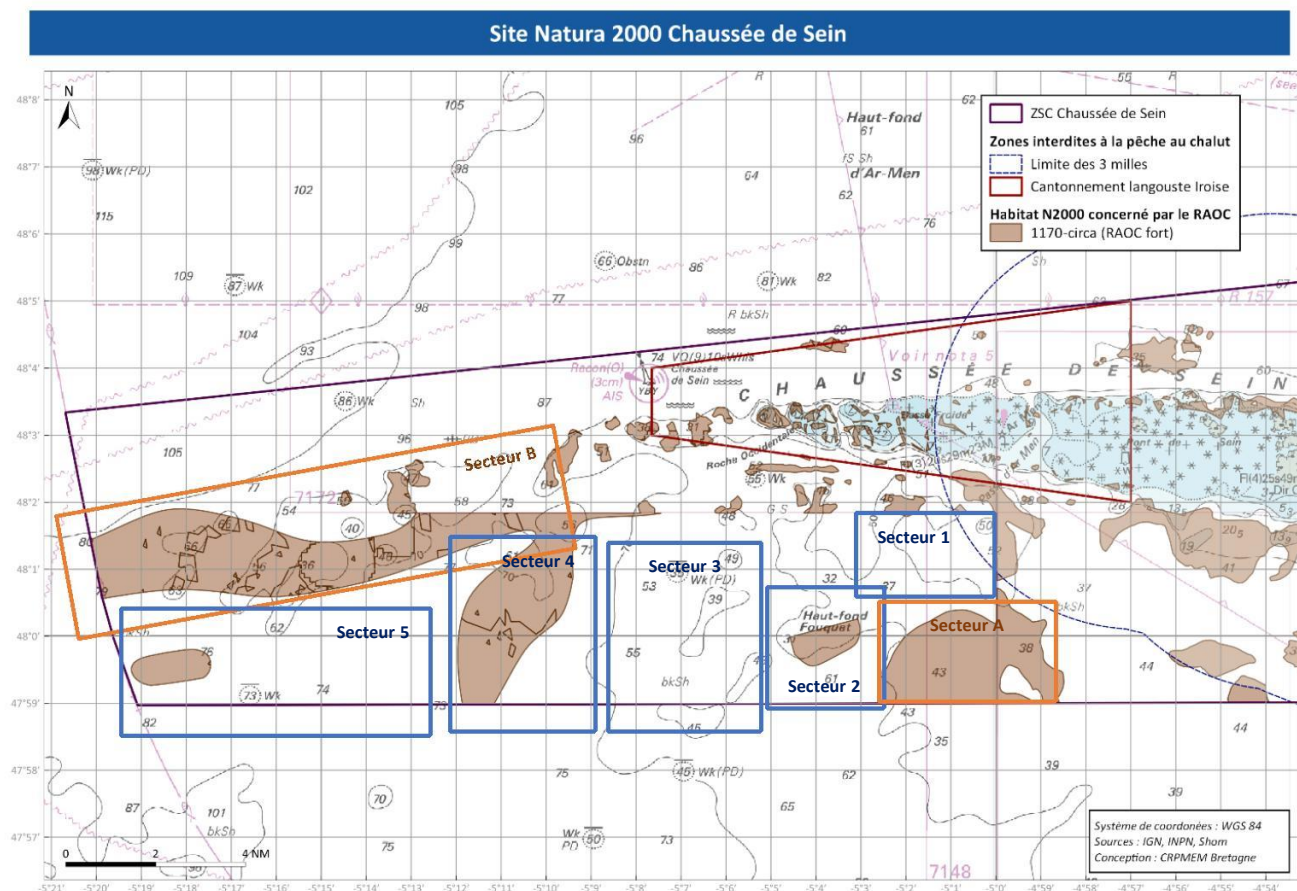
Figure 5 - Site N2000 « Chaussée de Sein » : Secteurs de pêche mentionnés par les pratiquants de chalut de fond enquêtés et restitués de manière anonymisée via un maillage de 1minute*1minute

Comme indiqué dans la note concernant la restitution cartographique, l'anonymisation des secteurs de pêche des professionnels par un maillage de 1minute*1minute induit une représentation cartographique légèrement plus étendue que les secteurs réellement dessinés par les professionnels.

Les secteurs de pêche indiqués par les professionnels sont au nombre de 5 et sont décrits d'est en ouest (Figure 6 ci-après) :

- Secteur 1 : A l'extrémité est, un professionnel a indiqué travailler le sédiment meuble dans le secteur entre les hauts fonds du fouquet et la limite des trois milles. Il précise qu'aujourd'hui il ne fréquente plus ce secteur.
- Secteur 2 : La zone de roches circalittorales au niveau des hauts fonds du fouquet est travaillée par des professionnels. Ils précisent cependant ne travailler qu'au sein d'une veine de sable, à l'intérieur de la roche (la cartographie des zones rocheuses présente donc quelques imprécisions). Ils évitent toute interaction avec les roches autour de cette veine qu'ils décrivent comme saillantes, abrasives et qu'ils considèrent comme dangereuses.
- Secteur 3 : La zone de sédiments meubles située entre les roches circalittorales des hauts fonds du fouquet à l'est et la bande de roche verticale à l'ouest a été identifiée comme un secteur de pêche important au sein du site N2000 et est pratiquée par de nombreux professionnels.
- Secteur 4 : La bande de roche verticale est pratiquée occasionnellement par un professionnel. Il indique cependant n'y travailler que 5 fois maximum dans l'année, lorsque l'occasion se présente où lors d'un passage d'un secteur de pêche à un autre. Il précise qu'il existe quelques veines de sable au sein de cette zone de roche

- Secteur 5 : Le secteur à l'ouest de la bande de roche verticale est un secteur peu ciblé et rarement travaillé par les professionnels. Il s'agit d'un secteur de platier rocheux fréquenté toute l'année par des fileyeurs, les chalutiers peuvent être amenés à y travailler occasionnellement, mais uniquement en leur absence.



Les professionnels ont également indiqué deux secteurs où, selon eux, il ne se déroule aucune pratique de chalut de fond :

- Secteur A : La zone de roche circalittorales au sud-est n'est selon eux travaillée par aucun chalutier de fond. Il s'agit d'une roche très dure, saillante et abrasive, dangereuse pour le matériel et la profession.
- Secteur B : La veine de roche horizontale appelée « plateau de la chimère » n'est à priori travaillée par aucun chalutier. Cette zone, très dentelée peut présenter des pointes de têtes de roche de 40 m. Par ailleurs, il s'agit d'une zone de très fort courant, y rendant la pratique du chalut de fond très dangereuse.

Compléments du COSUIV du 1er avril 2025

Suite à des échanges complémentaires avec des chalutiers travaillant dans le site N2000 de la chaussée de Sein, il ressort que :

Le secteur 3 est une zone d'importance pour ces navires. Il concerne la partie orientale du haut fond Fouquet. Cependant, pour passer du secteur 3 au secteur 5, il faut emprunter un passage étroit entre 2 zones rocheuses qui contourne la partie plus sud du secteur 4; il se peut qu'à cette occasion des organismes fixes (éponges..) aient pu être observés mais cela resterait rarissime. Ces organismes étant ramassés sur les fonds sableux, il est fort probable qu'ils ont été ramenés là par d'autres pratiques ou par le mauvais temps, la zone étant extrêmement exposée aux tempêtes et aux houles d'ouest.

CONCLUSIONS POUR LE CHALUT DE FOND

OUessant-MOLÈNE

Les enquêtes réalisées semblent indiquer que les professionnels ne pratiquent pas sur les roches circalittorales au sein du site N2000 de Ouessant-Molène.

COTES DE CROZON

Les enquêtes réalisées semblent indiquer que les professionnels ne pratiquent pas sur les roches circalittorales au sein du site N2000 des Côtes de Crozon.

CHAUSSÉE DE SEIN

Des interactions entre le chalut de fond et les roches circalittorales ont été confirmées pour ce site N2000 lors des enquêtes. Un professionnel a indiqué travailler sur certains secteurs de roches, mais très peu de fois dans l'année. Sans chercher à racler directement le fond, des interactions avec cet habitat peuvent avoir lieu lors de la pratique du chalut de fond sur ces secteurs. Il s'agit cependant de secteurs représentant une faible surface de l'habitat de roches circalittorales et travaillés très peu de marées dans l'année.

ANNEXE 1 : NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS

Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



Note d'information à l'attention des professionnels

Analyses de Risque Pêche des sites N2000 en Iroise - Volet « Habitats »

Natura 2000 est un réseau de sites naturels désignés en vue de conserver les habitats naturels et espèces d'intérêt à l'échelle européenne en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Depuis 2016 (loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages), **une analyse de risques de dégradation des habitats marins par les activités de pêche professionnelle est obligatoire sur tous les sites Natura2000 marins**. Cette étude, communément appelée « Analyse de Risque Pêche », associe les gestionnaires des sites Natura2000, les comités des pêches, et l'état.

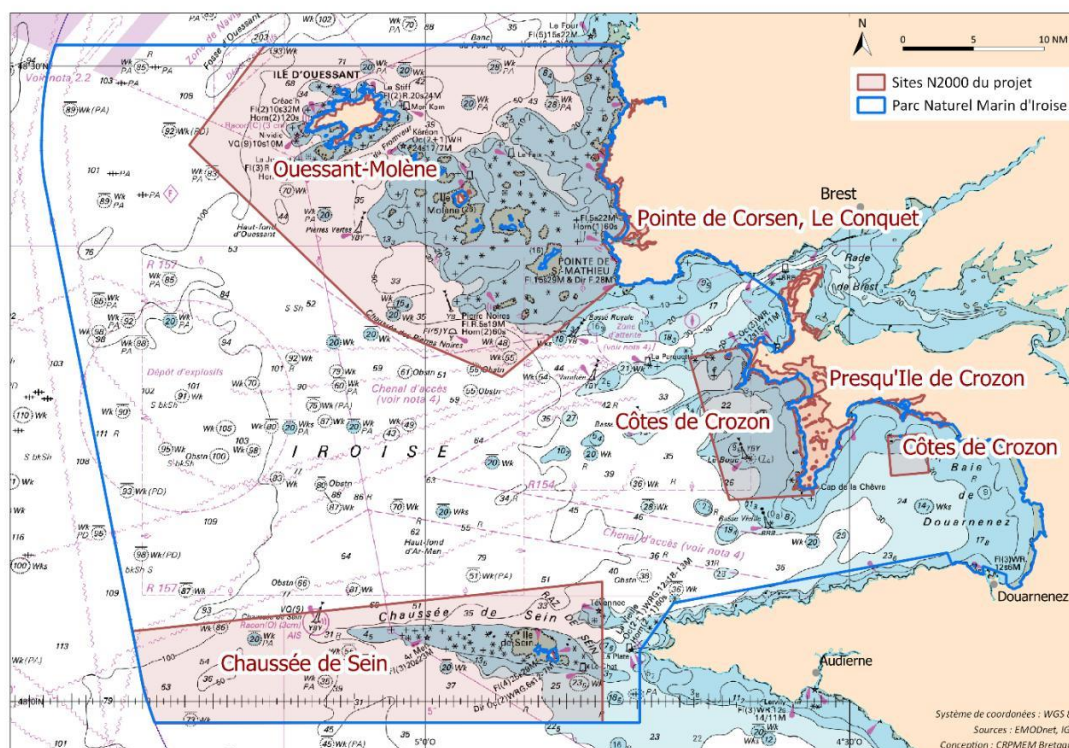
L'Analyse des Risques Pêche en Iroise (ARPI)

un travail partenarial entre les comités des pêches et le Parc Naturel Marin d'Iroise

Le projet ARPI (Analyse Risque Pêche en Iroise) fait l'objet d'un financement FEAMP au titre de l'article 40 « Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable » et implique le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM), le Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Finistère (CDPMEM29), le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI).

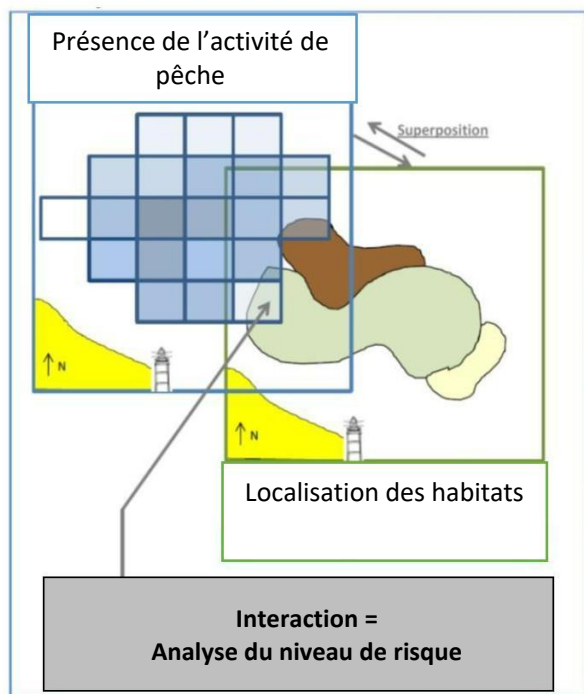
5 sites N2000 sont concernés pour ce projet (cf. carte ci-dessous) :

- Ouessant – Molène
- Pointe de Corsen, Le Conquet
- Côtes de Crozon
- Presqu'île de Crozon
- Chaussée de Sein



Sites N2000 concernés par le projet ARPI - Volet « habitats »

Le principe de l'Analyse de Risque Pêche



Résumé schématique simplifié de l'ARP

Elle consiste à **superposer la cartographie des activités de pêche professionnelle à celle des habitats marins présents sur les sites N2000**. Les interactions sont étudiées en prenant en compte les impacts potentiels des engins de pêche, la fragilité des habitats et le niveau d'enjeu écologique qui leur est associé (cf. figure ci-contre). **On leur attribue alors un score de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation (nul, faible, modéré ou fort).**

Si des risques sont identifiés, **une réflexion sur les mesures qu'il est possible de mettre en place est menée en concertation avec les professionnels**. L'état des lieux des enjeux écologiques et socio-économiques, ainsi que les objectifs de gestion à l'échelle du site permettent d'alimenter cette analyse.

Aujourd'hui, les travaux ont permis de produire les premières cartes de risques pour la pêche embarquée. Afin de préciser certains de ces risques, et proposer des mesures si nécessaire, **le CRPME et le PNMI ont besoin de mieux**

Pour plus d'informations :

Leslie VERON – chargée de mission Analyses Risque Pêche en sites N2000 – CRPME de Bretagne

lveron@bretagne-peches.org - 07 49 80 40 71

Pierre MISKO – chargé de mission ARP « Habitats » – Parc Naturel Marin d'Iroise

pierre.misko@ofb.gouv.fr - 07 61 69 36 27

Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



Questionnaire d'enquête habitats Engins dormants - Ancrages

Projet ARPI (Analyse de Risque Pêche en Iroise) volet habitat – juin 2022



CONVENTION D'AUTORISATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES DANS LE CADRE DE L'ARPI

La présente enquête a pour objectif de recueillir des informations sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et certains habitats naturels marins particuliers. Ces enquêtes sont menées dans le cadre de l'Analyse des Risques Pêche en Iroise (ARPI). Celui-ci est porté par le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) en collaboration avec les comités régionaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins.

Comme le précise le code de l'environnement, les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. L'ARP « habitats » s'intéresse exclusivement aux habitats naturels marins inscrits dans la directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE).

Les informations recueillies via ces enquêtes, **issues des observations, des connaissances de terrain, et de la réalité des pratiques des pêcheurs professionnels (nature des ancrages, secteurs de pratique...)**, permettront de préciser les premiers risques identifiés par l'analyse et d'amorcer une réflexion sur d'éventuelles mesures en cas de risque avéré. Elles sont indispensables pour affiner l'analyse de risques.

Les informations collectées au cours de ces entretiens seront traitées de manière anonyme par les comités des pêches. Les comités s'engagent à garantir la confidentialité des données individuelles. Seules des données anonymisées et agrégées seront transmises au PNMI (OFB) et pourront être présentées aux membres du comité de pilotage du projet (**le PNMI, les comités des pêches, et les services d'état uniquement**).

Je soussigné _____

donne mon accord pour le traitement des données par les comités des pêches cités ci-dessus, et pour une transmission au format anonymisé et agrégé au PNMI.

Fait à : _____, le : _____

Documents :

- Convention d'autorisation de collecte et de traitement des données (1exemplaire à conserver par le professionnel)
- Questionnaire
- Atlas cartographique
- Extrait du livret RESPECT
- Note d'information sur les ARP (à conserver par le professionnel)



CONVENTION D'AUTORISATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES DANS LE CADRE DE L'ARPI

La présente enquête a pour objectif de recueillir des informations sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et certains habitats naturels marins particuliers. Ces enquêtes sont menées dans le cadre de l'Analyse des Risques Pêche en Iroise (ARPI). Celui-ci est porté par le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) en collaboration avec les comités régionaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins.

Comme le précise le code de l'environnement, les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. L'ARP « habitats » s'intéresse exclusivement aux habitats naturels marins inscrits dans la directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE).

Les informations recueillies via ces enquêtes, **issues des observations, des connaissances de terrain, et de la réalité des pratiques des pêcheurs professionnels (nature des ancrages, secteurs de pratique...)**, permettront de préciser les premiers risques identifiés par l'analyse et d'amorcer une réflexion sur d'éventuelles mesures en cas de risque avéré. Elles sont indispensables pour affiner l'analyse de risques.

Les informations collectées au cours de ces entretiens seront traitées de manière anonyme par les comités des pêches. Les comités s'engagent à garantir la confidentialité des données individuelles. Seules des données anonymisées et agrégées seront transmises au PNMI (OFB) et pourront être présentées aux membres du comité de pilotage du projet (**le PNMI, les comités des pêches, et les services d'état uniquement**).

Je soussigné _____

donne mon accord pour le traitement des données par les comités des pêches cités ci-dessus, et pour une transmission au format anonymisé et agrégé au PNMI.

Fait à : _____, le : _____

Documents :

- Convention d'autorisation de collecte et de traitement des données (1exemplaire à conserver par le professionnel)
- Questionnaire
- Atlas cartographique
- Extrait du livret RESPECT
- Note d'information sur les ARP (à conserver par le professionnel)

1. Informations générales

1.1. Posez-vous des engins dormants sur l'un des sites N2000 suivants ?

☐ Ouessant-Molène

☐ Côtes de Crozon

☐ Chaussée de Sein

Si non, connaissez-vous des professionnels pratiquant ces zones ? _____

1.2 Identifiant Navire : _____

1.3. Port d'attache : _____

1.4. Longueur HT (m) : _____

1.5. Expérience du patron (années passées à la pêche) : _____

2. Activité de pêche

Il s'agit ici d'obtenir une spatialisation plus fine que pour les données Valpena. Le professionnel indique ses secteurs de pêche sur l'atlas cartographique

Site(s) fréquenté(s)			
Métier(s) pratiqué(s) ? (Casier/filet/palangre)			
Espèce(s) ciblée(s) ?			
La pratique est-elle en interaction avec les habitats particuliers suivants : Herbier et/ou Maërl ?			
Si pêche sur herbier ou maerl : pour quelles raisons pêchez-vous sur ces zones ? (zones plus riches, espèces cibles, cohabitation.. ?)			
A quels mois ces secteurs sont pratiqués ?			
Nombre de marées par mois réalisées sur ces secteurs ?			
Quelle part les secteurs de pêche en interaction avec les habitats particuliers représentent-il par rapport à la zone totale travaillée ?			

Pratiquez-vous d'autres métiers ces mois-là ?

☐ Oui ☐ non

Si oui Lesquels ? _____

Connaissez-vous le programme RESPECT ?

☐ Oui ☐ non

Utilisez-vous les cartographies issues de ce programme ? (Demande des cartographies sur clé USB et installation sur logiciel de navigation)

☐ Oui ☐ non

Développer si besoin : _____

Avez-vous des besoins particuliers en terme de cartographie ?

3. Ancrages utilisés

Il s'agit ici de préciser le type d'ancrage utilisé par le professionnel pour ses engins dormants.

NB : Si possible, demander s'il est possible de prendre des photos des ancrages, ou faire un schéma du montage.

Métier (Casier/filet/palangre)			
Site(s)+ habitat en interaction si avéré			
Types d'ancrage			
Ancrage acheté / fabrication artisanale			
Durée de vie moyenne des ancrages			
Matériau de l'ancrage			
Poids moyen des ancrages			
Longueur moyenne des filières			
Nombre d'ancrages par filière			
Si, plus de deux ancrages, quelle est la raison ?			
En supplément, utilisation de lests ?			
Poids moyen des lests			
Nombre de lests par filière			
Durée de pose (en h)			
Pourquoi a-t-il besoin de caler ses engins sur ce secteur (coefficients, météo...)?			

Si activité de pêche dans les herbiers : Avez-vous déjà remonté des morceaux d'herbiers avec vos ancrages ?

☐ **oui** ☐ **non**

Descriptif des ancrages et schéma si besoin : _____

4. Modification des ancrages

4.1. Connaissez-vous des adaptations d'ancrage ? ☐ oui ☐ non

4.2. En avez-vous déjà testé ? ☐ oui ☐ non

[illegible]

5.3. Selon vous, est-il faisable de modifier les ancrages ?

☐ oui ☐ non

Si non pourquoi ?

5. Réflexion autour d'une potentielle prise de mesures

Suite à l'identification des risques, l'objectif de ces enquêtes est d'approfondir et de décrire la réalité des pratiques sur certains habitats particuliers au sein des sites N2000, et ce, afin de préciser ces risques ou de les exclure. **En cas de risque avéré, des mesures devront être mises en œuvre en concertation avec les professionnels.**

5.1 En cas de mesure, avez-vous des pistes de propositions envisageables ?

5.2 Y a-t-il des mesures que vous jugez inenvisageables et qui risquent de mettre en péril votre entreprise (problèmes de cohabitation, autres...) ?

Lesquelles et pourquoi ?

6. Remarques diverses

Il s'agit de noter ici toutes les informations fournies par le professionnel susceptible d'aider à l'interprétation de son activité de pêche

[illegible]

Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins de Bretagne



Questionnaire d'enquête habitats Chalut de fond

Projet ARPI (Analyse de Risque Pêche en Iroise) volet habitat – juin 2022



CONVENTION D'AUTORISATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES DANS LE CADRE DE L'ARPI

La présente enquête a pour objectif de recueillir des informations sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et certains habitats naturels marins particuliers. Ces enquêtes sont menées dans le cadre de l'Analyse des Risques Pêche en Iroise (ARPI). Celui-ci est porté par le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) en collaboration avec les comités régionaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins.

Comme le précise le code de l'environnement, les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. L'ARP « habitats » s'intéresse exclusivement aux habitats naturels marins inscrits dans la directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE).

Les informations recueillies via ces enquêtes, **issues des observations, des connaissances de terrain, et de la réalité des pratiques des pêcheurs professionnels (précisions sur la pratique, les secteurs de travail...)**, permettront de préciser les premiers risques identifiés par l'analyse et d'amorcer une réflexion sur d'éventuelles mesures en cas de risque avéré. Elles sont indispensables pour affiner l'analyse de risques.

Les informations collectées au cours de ces entretiens seront traitées de manière anonyme par les comités des pêches. Les comités s'engagent à garantir la confidentialité des données individuelles. Seules des données anonymisées et agrégées seront transmises au PNMI (OFB) et pourront être présentées aux membres du comité de pilotage du projet (**le PNMI, les comités des pêches, et les services d'état uniquement**).

Je soussigné _____

donne mon accord pour le traitement des données par les comités des pêches cités ci-dessus, et pour une transmission au format anonymisé et agrégé au PNMI.

Fait à : _____, le : _____

Documents :

- Convention d'autorisation de collecte et de traitement des données (1exemplaire à conserver par le professionnel)
- Questionnaire
- Atlas cartographique
- Extrait du livret RESPECT
- Note d'information sur les ARP (à conserver par le professionnel)



CONVENTION D'AUTORISATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES DANS LE CADRE DE L'ARPI

La présente enquête a pour objectif de recueillir des informations sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et certains habitats naturels marins particuliers. Ces enquêtes sont menées dans le cadre de l'Analyse des Risques Pêche en Iroise (ARPI). Celui-ci est porté par le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) en collaboration avec les comités régionaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins.

Comme le précise le code de l'environnement, les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. L'ARP « habitats » s'intéresse exclusivement aux habitats naturels marins inscrits dans la directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE).

Les informations recueillies via ces enquêtes, **issues des observations, des connaissances de terrain, et de la réalité des pratiques des pêcheurs professionnels (précisions sur la pratique, les secteurs de travail...)**, permettront de préciser les premiers risques identifiés par l'analyse et d'amorcer une réflexion sur d'éventuelles mesures en cas de risque avéré. Elles sont indispensables pour affiner l'analyse de risques.

Les informations collectées au cours de ces entretiens seront traitées de manière anonyme par les comités des pêches. Les comités s'engagent à garantir la confidentialité des données individuelles. Seules des données anonymisées et agrégées seront transmises au PNMI (OFB) et pourront être présentées aux membres du comité de pilotage du projet (**le PNMI, les comités des pêches, et les services d'état uniquement**).

Je soussigné _____

donne mon accord pour le traitement des données par les comités des pêches cités ci-dessus, et pour une transmission au format anonymisé et agrégé au PNMI.

Fait à : _____, le : _____

Documents :

- Convention d'autorisation de collecte et de traitement des données (1exemplaire à conserver par le professionnel)
- Questionnaire
- Atlas cartographique
- Extrait du livret RESPECT
- Note d'information sur les ARP (à conserver par le professionnel)

7. Informations générales

1.2. Pratiquez-vous le chalut de fond sur l'un des sites N2000 suivants ?

☐ Ouessant-Molène

☐ Côtes de Crozon

☐ Chaussée de Sein

A votre connaissance y a-t-il d'autres chalutiers pêchant sur cet habitat particulier ? ☐ oui

☐ non

Si oui, lesquels ?

1.2 Identifiant Navire : -----

1.3. Port d'attache : -----

1.4. Longueur HT (m) : -----

1.5. Expérience du patron (années passées à la pêche) : -----

8. Activité de pêche

Il s'agit ici d'obtenir une spatialisation plus fine que pour les données Valpena. Le professionnel indique ses secteurs de pêche sur l'atlas cartographique.

Site(s)			
Métier pratiqué (engin)			
espèce(s) ciblée(s)			
La pratique est-elle en interaction avec l'habitat particulier suivant : Roches circalittorales (<i>Roches profondes à faune fixée</i>) ?			
A quels mois pratiquez-vous sur ces secteurs ?			
Nombre de marées par mois réalisées sur ces secteurs ?			
Pour ce métier, quelle part les secteurs de pêche en interaction avec les habitats particuliers représentent-il par rapport à la zone totale travaillée			
Pratiquez-vous d'autres métiers ces mois-là ?			
Si oui lesquels ?			

9. Descriptif de la pratique

Il s'agit ici de préciser si le professionnel pratique réellement ou non sur les roches circalittorales.

Site(s) + interaction avec habitat si avéré			
Utilisez-vous un ordinateur de bord/sonar/sondeur pour cibler vos secteurs ?			
Type de fond ciblé ? (Roche haute, roche plate, habitat sableux, vaseux...)			
Travail en bordure de roche ou dans des courbes ?			
Si travail avéré sur fond rocheux est-ce accidentel ou une stratégie de pêche ?			
Ramenez-vous parfois de la faune fixée ? Nb : si possible prendre des photos			
Caractéristiques du bourrelet ? (rock hopper, diablo, bourrelet franc...)			

10. Réflexion autour d'une potentielle prise de mesures

Suite à l'identification des risques, l'objectif de ces enquêtes est d'approfondir et de décrire la réalité des pratiques sur certains habitats particuliers au sein des sites N2000, et ce, afin de préciser ces risques ou de

les exclure. **En cas de risque avéré, des mesures devront être mises en œuvre en concertation avec les professionnels.**

5.2 En cas de mesure, avez-vous des pistes de propositions envisageables ?

[illegible]

5.2 Y a-t-il des mesures que vous jugez inenvisageables et qui risquent de mettre en péril votre entreprise (problèmes de cohabitation, autres...) ?

Lesquelles et pourquoi ?

11. Remarques diverses

Il s'agit de noter ici toutes les informations fournies par le professionnel susceptibles d'aider à l'interprétation de son activité de pêche

[illegible]